



DECISION N° 2024/P/DE/ 48 /PAP

Désignant Monsieur Alphonse KAUTAI en qualité de capitaine d'armement pour siéger à la Commission d'enquête constituée paritairement du 20 mars 2024 prévue par l'article 28 de la Convention Collective des officiers des entreprises de navigation du territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959

--== *** ==--

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

- Vu la délibération n° 62-2/AT du 5 janvier 1962 portant création et organisation d'un établissement public dénommé « Port autonome de Papeete », modifiée par la délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au Code des ports maritimes de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2336/CM du 16 novembre 2018 portant nomination de M. Jean-Paul LE CAILL en qualité de Directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée n° 2019/P/CN/2/PAP du 31 juillet 2019 de Monsieur Alphonse KAUTAI ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alphonse KAUTAI, Commandant de Port, est désigné en qualité de Capitaine d'armement pour siéger à la Commission d'enquête constituée paritairement du 20 mars 2024 prévue par l'article 28 de la Convention Collective des officiers des entreprises de navigation du territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959.

ARTICLE 2 : Monsieur Alphonse KAUTAI, Commandant de Port, est chargé de l'application de la présente décision qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 17.03.2024

Le Directeur général
du Port autonome de Papeete,


Jean-Paul LE CAILL

